



## Ministère de l'Intérieur

Le 29 juin 2019

### Communiqué de presse

La France prend ses responsabilités en Méditerranée centrale depuis le début de la crise migratoire.

Pour mémoire, la situation n'a plus rien à voir avec ce qu'elle était par le passé. En 2016, 180 000 personnes ont débarqué en Italie en provenance de Libye. En 2018, elles n'étaient plus que 23 000. Cette année, nous en sommes à 3500 sur les 6 premiers mois de 2019, soit une nouvelle baisse de 80 % par rapport à la même période l'an passé. Le nombre de morts en mer a diminué aussi, mais reste malheureusement toujours trop élevé (près de 600 disparus en Méditerranée en 2019, contre plus de 5000 en 2016).

Il est faux de dire que l'UE ne s'est pas montrée solidaire de l'Italie dans ce contexte. Près de 13 000 migrants en besoin de protection arrivés en Italie en 2016-2017 ont été accueillis dans d'autres pays européens, dont la France, dans une période où l'Italie avait choisi une coopération étroite avec ses partenaires européens. Depuis 2015, l'UE a versé 951 millions d'euros à l'Italie pour appuyer la sécurité et la gestion des frontières (435 millions d'euros) ainsi que l'asile, l'immigration et l'intégration (516 millions d'euros). Au plus fort de la crise, des centaines de personnels de l'UE étaient déployés sur place pour appuyer les autorités italiennes (322 agents de l'Agence européenne de garde-frontières FRONTEX, 216 agents du Bureau européen d'appui à l'asile EASO, 27 agents EUROPOL en 2017). Ensemble, nous avons œuvré à des solutions pour réduire le nombre de départs depuis la Libye en travaillant avec les pays d'origine et de transit ainsi qu'avec le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

La France a par ailleurs pris un engagement sans précédent pour la réinstallation de 10 000 réfugiés entre 2017 et 2019 directement depuis leurs lieux de transit, afin de leur éviter un voyage dangereux au péril de leur vie. Près de 8000 sont déjà arrivés sur notre territoire. Nous sommes au rendez-vous de la solidarité.

A présent que la crise migratoire a drastiquement diminué en ampleur avec la mise en œuvre de ces mesures, l'actuel gouvernement italien fait le choix de solutions non-concertées avec ses partenaires européens, tout en dénonçant un manque de solidarité de l'Europe et de ses Etats membres. Il a ainsi annoncé une fermeture de ses ports en violation du droit international de la mer, alors même que des débarquements de personnes secourues en mer continuent de se produire en Italie, tant du fait des navires d'ONG que des navires des garde-côtes italiens. Dans ce contexte, l'Italie continue d'avoir besoin de cette solidarité européenne que pourtant elle dénonce. Ainsi, la France a déjà accueilli ces derniers mois sur son territoire près de 400 personnes en besoin de protection débarquées en Italie et à Malte, et ce de concert avec d'autres Etats membres et sous coordination européenne.

S'agissant du Sea-watch III, Christophe CASTANER, ministre de l'intérieur, a répondu à la coordination engagée dès le début de semaine par la Commission européenne en indiquant que la France était prête à accueillir 10 personnes en besoin de protection qui seraient débarquées du Sea-watch III, de même que plusieurs autres partenaires européens qui ont pris des engagements similaires. Le ministre des Affaires étrangères italien Enzo MOAVERO a salué cet engagement.

Le Sea-Watch III étant entré dans le port de Lampedusa la nuit dernière, la France est prête à déployer une nouvelle fois dans les tous prochains jours, comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises depuis un an, une mission du ministère de l'Intérieur et de l'Office de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) pour identifier 10 personnes en besoin de protection qui pourront être transférées sans délai sur notre territoire.

La France poursuivra son action de solidarité avec le peuple italien pour l'accueil des personnes en besoin de protection. C.CASTANER, ministre de l'intérieur, appelle par ailleurs une nouvelle fois l'ensemble de ses homologues européens à la mise en place d'un mécanisme pérenne de solidarité, afin d'assurer le débarquement rapide et en toute sécurité, dans le port sûr le plus proche, des personnes secourues en mer, dans le cadre d'un dispositif européen prévisible, fiable et respectueux du droit international.

Cela n'enlève rien à la nécessité de poursuivre de façon concertée nos efforts pour lutter ensemble contre l'immigration irrégulière et réformer notre politique de l'asile. C'est le projet de refondation de Schengen qu'a formulé le Président de la République et que C.CASTANER, ministre de l'intérieur, portera dans les prochains mois.

**Service de presse Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, et de Laurent NUNEZ, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur**

01 49 27 38 53 - [sec1.pressecab@interieur.gouv.fr](mailto:sec1.pressecab@interieur.gouv.fr)